

# COMMUNE DE PENTHEREAZ

## Election complémentaire à la Municipalité du 9 février 2025 (1er tour)

### Tirage au sort des listes pour l'ordre d'impression dans la brochure

Le délai pour le dépôt des listes pour le premier tour de l'élection complémentaire à la Municipalité était fixé au vendredi 20 décembre 2024 à 12h. Le bureau électoral a constaté que les deux listes ont été déposées, pour un total de deux candidats, et que ces listes sont conformes à la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et à son règlement d'application (RLEDP).

Conformément aux art. 51 et 64 LEDP (applicables par renvois des art. 88 et 104 al. 2 LEDP), le président du bureau a procédé à un tirage au sort pour attribuer aux listes les numéros d'ordre suivants :

#### 1- Candidat 1

IOTTI Marco

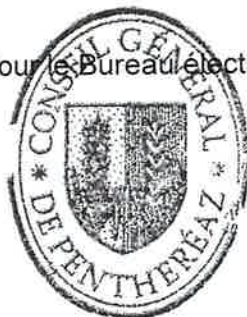
#### 2- Candidat 2

RENAUD Jérémy

Le président du bureau :



Pour le Bureau électoral



La secrétaire :



Toute contestation relative à la préparation, au déroulement ou au résultat de cette élection doit être adressée au préfet dans les trois jours :

- dès la date à laquelle le motif de contestation a été découvert ou aurait pu l'être en prêtant l'attention commandée par les circonstances ;
- dès la publication du résultat du scrutin visé ou la notification de l'acte mis en cause dans les autres cas.

Penthereaz, le 20 décembre 2024